

## Bienvenue sur l'Île de Loisirs de Jablines-Annet !

Pour que votre journée soit la plus agréable possible, nous vous rappelons quelques consignes élémentaires :

### IL VOUS EST DEMANDÉ ...

- **de vous présenter** aux Maîtres-Nageurs afin de prendre connaissance :
  - des consignes de sécurité pour votre baignade sur notre Île de Loisirs;
  - du choix de la plage pour l'installation de votre groupe.
- **la présence obligatoire d'animateurs dans l'eau**, au plus profond de la zone du petit bain, pour surveiller les enfants lors de la baignade, (cf. règlement D.D.C.S. et règlement intérieur de l'Île de Loisirs).
- de respecter les zones de baignade (pataugeoire - de 6 ans, petit bain + de 6 ans); aucun groupe n'est autorisé à se baigner dans le grand bain par mesure de sécurité.
- d'éviter la baignade après un repas ou une exposition au soleil.
- d'entrer dans l'eau très progressivement.
- de ne pas prolonger trop longtemps le bain des enfants la première fois.
- d'utiliser toutes les aires de jeux sous la surveillance des animateurs.

**Lors des journées de forte affluence ou sur demande du chef de poste M.N.S., la baignade des groupes pourra être interrompue entre 12h et 14h.**

### EN CAS D'URGENCE ...

Accident, malaise, noyade, perte d'enfants, ... N'agissez pas seul ! Prévenez le Poste de Secours (Maîtres-Nageurs) ou l'Accueil.

### POUR LE CONFORT DE TOUS ...

Utilisez les poubelles pour vos déchets;

Ne détériorez pas la végétation;

Respectez les installations (sanitaires et douches).

**Nous vous souhaitons de passer une agréable journée !**

# VOTRE GROUPE EN ZONE DE BAIGNADE



**Pour le bien-être et la sécurité de votre groupe, il est impératif de vous présenter au poste central des M.N.S. dès votre arrivée en zone de baignade, muni de ce coupon de renseignements dûment rempli.**



## ACCUEIL DES GROUPES EN BAIGNADE

DATE :	HEURE D'ARRIVÉE :
NOM DU GROUPE :	
VILLE :	
EN CAS DE PROBLÈME , PERSONNE A CONTACTER EN-DEHORS DE L'ÎLE DE LOISIRS :	
N° TÉLÉPHONE :	
NOM & PRÉNOM DU RESPONSABLE DU GROUPE SUR SITE :	
FONCTION :	
N° TÉLÉPHONE :	
NOMBRE D'ENFANTS :	ÂGE DES ENFANTS :
NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS :	

**Certifie avoir pris connaissance des règles de sécurité ci-contre à respecter pour la baignade :**  
*(porter la mention "Lu et approuvé" et la signature)*

### **RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION**

(Arrêté du 8/12/1995 modifié par l'Arrêté du 19/02/1997)

#### **BAIGNADE ...**

Le responsable du groupe :

- doit signaler la présence de son groupe au poste central des Maîtres- Nageurs;
- se conformer aux prescriptions des Maîtres-Nageurs et aux consignes et signaux de sécurité;
- doit prévenir les Maîtres-Nageurs en cas d'accident;
- doit s'assurer de la présence d'animateurs dans l'eau :
  - 1 pour 8 enfants de plus de 6 ans (40 enfants maximum dans l'eau)
  - 1 pour 5 enfants de moins de 6 ans (20 enfants maximum dans l'eau)

**La présence des Maîtres-Nageurs de l'Île de Loisirs ne décharge pas l'encadrement et la direction du groupe de leur responsabilité propre.**

#### **CANOË, KAYAK & VOILE ...**

La pratique de ces activités pour les groupes n'est autorisée que sous réserve qu'elle soit encadrée par le personnel qualifié du Centre Nautique de l'Île de Loisirs. Exceptionnellement, des dérogations peuvent être accordées à des groupes qui en feraient la demande mais sous la réserve expresse qu'ils disposent du personnel compétent, des embarcations adaptées et de la sécurité tels que prévu par les Arrêtés ci-dessus.

### **LES COMMANDEMENTS DU BAIGNEUR**

- Renseignez-vous sur les dangers de votre baignade.
  - Baignez-vous uniquement en zone surveillée.
  - Ne vous baignez pas après un repas copieux, un effort intense ou un long bain de soleil.
  - Entrez progressivement dans l'eau. Aspergez-vous d'abord le torse puis la nuque.
  - Evitez un premier bain trop long.
  - Ne vous baignez jamais seul. En cas de malaise, sortez immédiatement de l'eau.
  - Ne mettez personne à l'eau de force. Ne faites pas boire "la tasse".
  - Surveillez vos enfants : jouets et embarcations pneumatiques risquent d'être entraînés au large.
  - Tenez-vous éloigné des activités nautiques.
  - Reconnaissez un baigneur en difficulté. Donnez immédiatement l'alerte.
  - Sur les lieux fréquentés, faites porter aux enfants un signe distinctif (bonnet, serre-tête, brassard). Chez les préadolescents et les adolescents, le binôme des enfants est une sécurité supplémentaire.
- SIGNES QUI PERMETTENT DE VOIR QU'UN ENFANT N'EST PAS BIEN :**
- PÂLEUR EXCESSIVE ...
  - ROUGEURS ...
  - CHAIR DE POULE ...
  - TREMBLEMENT ...
  - IMMOBILITÉ ... **NE PAS HÉSITER A LE SORTIR DE L'EAU !**